

Le réseau linguistique Paris Saclay vous informe:

Les modalités de l'aide aux ressortissants ukrainiens en France

Date de mise à jour: 17/03/2022

Organisation de l'aide en France

- Une coordination au niveau de chaque département est mise en place par les préfets. Cf Lien pour l'Essonne: [Préfecture de l'Essonne - Accueil des Ukrainiens](#)
- Au niveau des villes, les **CCAS** et **mairies** s'organisent pour enregistrer les ressortissants ukrainiens accueillis en France et leur apporter de l'aide.

Si vous souhaitez aider

Le portail <https://parrainage.refugies.info/> est la plateforme officielle qui permet aux citoyens de se mobiliser facilement en faveur de l'accueil des personnes réfugiées et déplacées en France. Il permet également aux associations de recruter des bénévoles pour les aider à réaliser leurs missions.

Vous pouvez également consulter la plateforme <https://www.jeveuxaider.gouv.fr/> qui regroupe également les missions de bénévolat pour l'Ukraine.

Hébergement

Les services de l'État se mobilisent pour préparer et organiser l'accueil des ressortissants ukrainiens et coordonner les actions des collectivités territoriales.

- ➔ Formulaire à destination de toutes les **personnes morales** (collectivités, associations, entreprises) qui souhaiteraient mettre à disposition des hébergements pour accueillir les ressortissants ukrainiens:

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/hebergement-personne-morale-ukraine>

- ➔ Recensement des capacités d'hébergement des **particuliers** - dispositif Ukraine: <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recensement-logement-particuliers-ukraine>

Merci de privilégier les hébergements autonomes et disponibles dans la durée (minimum 6 mois).

Accès aux droits

Au sein de l'espace Schengen, les ressortissants ukrainiens sont en séjour régulier durant 90 jours.

Au-delà, ils peuvent bénéficier d'une **protection temporaire**, dispositif exceptionnel autorisé par la décision du Conseil de l'Union européenne du 4 mars 2022, qui permet la délivrance d'une **autorisation provisoire de séjour (APS)** d'une durée de 6 mois, renouvelable (durée max 3 ans). Ils peuvent ainsi disposer d'un titre de séjour portant la mention « bénéficiaire de la protection temporaire » qui leur donne accès :

- au versement de l'allocation pour demandeur d'asile et des prestations familiales
- au marché du travail ;
- aux soins ;
- à la scolarisation des enfants mineurs
- une aide à l'hébergement

Source: [Ministère de l'intérieur - information Ukraine](#)

Les ressortissants ukrainiens arrivés sur le département sont appelés à se présenter directement sur le site de la **SPADA** - Structure du Premier Accueil des Demandeurs d'Asile: 9 boulevard des Coquibus à Evry-Courcouronnes (du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00), ou à se faire connaître sur l'adresse mail : pref-situation-ukraine-2022@essonne.gouv.fr.

Pour les ressortissants de pays tiers, ceux-ci peuvent bénéficier de la protection temporaire européenne, à la double condition de pouvoir présenter un titre de séjour ukrainien en cours de validité et ne pas être en mesure de pouvoir retourner dans leur pays d'origine de façon durable et sûre.

Accès aux soins

Les réfugiés ont les mêmes droits qu'un assuré social européen => Se signaler auprès de la **CPAM locale** pour ouvrir leurs droits

En cas de difficultés ou d'urgence, s'adresser à la **permanence d'accès aux soins de santé (PASS) de l'hôpital d'Orsay** 01 69 29 76 07

En cas de besoin de consultation médicale (mardi après-midi), prendre rdv au PASS de l'hôpital de Longjumeau au 01 64 54 87 87 ou 01 64 54 29 74 (avec « bon » à venir récupérer auprès du CCAS).

Les ressources psy (EMPP) sont également mobilisables auprès de :

Etablissement Public Spécialisé en santé mentale (EPS) Barthélémy Durand-Avenue du 8 Mai 1945, ETAMPES ☎ 01 60 85 01 59

Scolarité

Les enfants peuvent être scolarisés dès 3 ans.

→ **Pour les élèves de maternelle et primaire:** inscription auprès de la **Mairie**, service scolaire.

A noter : en Ukraine les obligations vaccinales des enfants sont fixées à 6 ans. Certains vaccins étant obligatoires en France pour l'entrée à l'école avant 6 ans également, les familles pourront être orientées vers la PMI pour bénéficier des vaccins. Si besoin, relais via le CCAS.

→ **Pour les niveaux collège et lycée:** inscription auprès du service inscription de l'Inspection Académique ou s'adresser au **collège ou lycée de la ville de résidence** qui fera suivre la demande.

Possibilité d'intégrer une classe **UPE2A** (unité pédagogique pour élèves allophones nouvellement arrivés) dans certains collèges et lycées. Ces classes accueillent des élèves allophones nouvellement arrivés en France (primo-arrivants) en plus de leur scolarisation dans une classe de collège correspondant à leur niveau scolaire acquis dans leur pays d'origine. Les élèves sont orientés vers ces classes après avoir été reçus par le **Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (CASNAV)**. Ils passent des tests de positionnement qui permettent d'élaborer un cursus personnalisé en unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)

CASNAV Académie de Versailles: <http://www.casnav.ac-versailles.fr/>

Cartographie des dispositifs UPE2A collèges et lycées de l'Essonne: [Lien vers la carte](#)

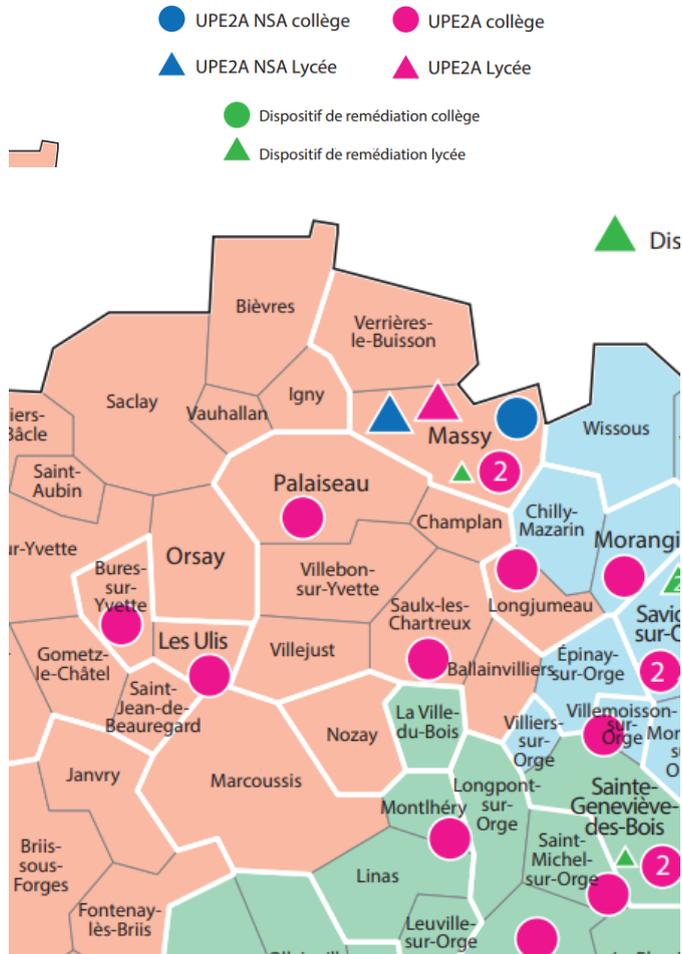
Ressources EDUSCOL pour l'accueil et la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA):

<https://eduscol.education.fr/1191/ressources-pour-l-accueil-et-la-scolarisation-des-eleves-allophones-nouvellement-arrivees-eana>

Livret d'accueil pour découvrir le système éducatif français: disponible en russe et en version audio. Lien: <https://eduscol.education.fr/document/21328/download>

Département de l'Essonne

UPE2A et dispositifs de remédiation pour les EANA du 2nd degré



Autres ressources mobilisables

Source:

<https://www.federationsolidarite.org/actualites/crise-ukrainienne-accueil-des-personnes-en-provenance-dukraïne/>

Informations générales :

- « Informations à destination des ressortissants ukrainiens » sur le site du ministère de l'Intérieur (disponible en FR et UKR)
- L'ambassade d'Ukraine vient de lancer le site <https://ua.aideukraine.fr/> (en FR et UKR) pour répondre aux questions des ressortissants arrivant

- Le site Soliguide.fr de l'association Solinum recense des ressources de solidarité sur différents territoires et est disponible en différentes langues

Ressources relatives à l'interprétariat, notamment en santé

- TraducMed : outil d'aide pour la prise en charge des patients migrants (ukrainien non disponible mais russe et anglais notamment) – <http://www.traducmed.fr/> (une application est téléchargeable)
- Une autre application (sans site internet) est Mediglote, de traduction de vocabulaire médical d'urgence : <https://www.mediglote.com/>
- Livret de santé bilingue du Comede : <https://www.comede.org/livret-de-sante/> (ukrainien non disponible mais russe et anglais notamment). Le livret liste les coordonnées d'organismes qui proposent de l'interprétariat y compris par visio-conférence.
- La page « [Plateforme outils-ressources multilingue](#) » de l'Orspere-Samdarra